

LA VÉRITÉ,

OU

RÉPONSE A UN LIBELLE

Publié par le nommé Séguin, *dit* Rougemont, *se disant ci-devant secrétaire de M. Augeard ;*

Par Me. Rayer, avocat, secrétaire de M. Augeard.

Je viens de lire, dans un imprimé, indécemment crié dans Paris, le 22 novembre, malgré les défenses de la ville de rien proclamer, que je traitois le nommé Seguin, dit Rougemont, de Scribe, et, qu'avec ironie, je l'appellois *soldat de la garde-nationale* ; que de plus j'ai couru de district en district, protester de l'innocence de M. Augeard, et *dire du mal* dudit Seguin ; qu'enfin arrêté par un des districts et conduit à l'hôtel-de-ville, j'ai déclaré être le secrétaire de M. Augeard, et ignorer absolument les motifs de sa détention. Par ce même imprimé ledit Seguin me rend responsable d'une somme de 300 liv. que M. Augeard lui répéte, en le taxant d'infidélité, pour ne rien dire de plus.

J'aurois répondu à cet écrit et à son auteur par le plus souverain mépris, malgré que ma répu-

tation y soit compromise ; mais je crois devoir à la société de dévoiler un fourbe et un calomniateur. Je vais donc répondre, par des faits, à chacune de ses inculpations.

J'ai traité, dit le *libélliste*, le sieur Seguin de scribe dans les révolutions de Paris, n°. 16 (1): je ne coopère en rien à la rédaction de ce journal. Il est vrai que j'ai réclamé, à l'invitation de MM. du comité de police, et par les sages conseils de M. l'abbé Fauchet qui le présidoit alors, l'appui de cette feuille pour annoncer que je n'étois nullement le secrétaire délateur de M. Augeard (2), pour me sauver des outrages dont on me menaçoit de toutes parts, et arrêter les insultes dont j'ai été la victime. Les rédacteurs des *Révolutions de Paris* qui ont les renseignemens les plus avérés sur le sieur Seguin, ont dit dans leur numéro 16, que c'étoit un nommé Seguin qui avoit livré son maître ; mais ce n'est pas ma faute si MM. les rédacteurs ont eu l'impolitesse de le désigner par sa véritable profession, celle de scribe (3). Le sieur Seguin prétend

(1) Cet ouvrage se trouve chez le sieur Prudhomme n°. 28, rue Jacob.

(2) Les soupçons ne pouvoient pas tomber sur le scribe Seguin.

(3) Mais pourquoi, M. Seguin, n'aviez-vous pas d'autre état, car vous mentez en vous qualifiant de secrétaire de M. Augeard ? Pouvez-vous vous dissimuler que tout le monde sait que M. Augeard ne vous avoit pris, par commisération, que pour être mon commis ?

que je l'appelle, avec ironie, *soldat de la garde-nationale.* Il étoit possible que je me trompasse en vous donnant cette qualité, lorsque je vous adressai un mémoire de M. Augeard ; car il m'est revenu, d'après les bruits publics, que des espiégleries, qui sont vos péchés d'habitude, avoient forcé votre district à vous remercier de votre zèle potriotique en vous dégradant ; mais si ce dire n'est pas encore la vérité, vous ne pourrez pas me faire un crime de vous avoir appelé *soldat de la garde-nationale.* N'en portez-vous pas l'uniforme ? N'en étiez-vous pas revêtu, lorsque vous conduisites les patrouilles chez M. Augeard votre maître, après l'avoir trahi ? Vous en convenez vous-même dans votre libelle.

Le sieur Seguin m'accuse d'avoir couru de district en district pour l'y dénigrer. Je vous le demande, M. Seguin, est-ce à moi à faire votre éloge ? Mais je n'ai parlé de vous que dans un district, et je défie aux cinquante-neuf autres de dire que je me sois présenté dans aucun de leurs comités. Oui, Séguin, jai parlé de vous dans le district Saint-Magloire, qui est le mien. Il falloit bien que je déclarasse qui de vous ou de moi avoit dénoncé M. Augeard, et que je misse trève aux mauvais propos du public sur mon compte ; propos dont je vous étois redevable, par la qualité de secrétaire que vous aviez prise. Mais je n'ai pas, pour cela, couru de district en district ; je n'ai été qu'à celui de Saint-Magloire ; je me suis aussi présenté au comité de police de l'hôtel de ville, pour demander un certificat qui pût me faire distinguer du

SCRIBE délateur de M. Augeard, ou du secrétaire innocent de cette perfidie. Un des membres du comité, et je crois que c'est M. Manuel, parut touché de ma position, et prendre le plus vif intérêt sur les chagrins que la méprise du public me causoit ; il me dit même *que l'attestation que je demandois seroit un bien foible dédommagement des désagrémens que vous me faisiez éprouver.*

N'auroit-il pas été dur, en effet, pour moi, convenez-en, de rembourser les coups de bâton que tant de personnes vous réservoient ?

M. Manuel m'engagea à établir ma demande par un petit mémoire, en y joignant le certificat de mon district. Je fus donc sur le champ à celui de Saint-Magloire ; je me présentai au comité permanent qui tenoit alors ; je lui demandai le certificat qui (je croyois bien) devoit m'être accordé sans difficulté ; mais, à l'annonce de ma qualité de secrétràire de M. Augeard, je vis l'indignation peinte sur toutes les figures, qui ne disparut que lorsque je vous eus désigné comme le vrai coupable de trahison envers celui qui vous assuroit l'existence.

MM. du district de Saint Magloire crurent, malgré cela, qu'avant de rien décider, il falloit avoir l'avis de la ville. L'on craignoit que je ne profitasse d'un passeport pour m'éloigner de la capitale, et priver par-là le comité de police et M. Augeard des lumières qu'on pourroit attendre de moi pour l'éclaircissement de son affaire. En effet, le comité de police me fit dire de me rendre à l'hôtel-de-ville, où deux officiers de mon

district (1) voulurent bien m'accompagner, et où je répétai ce que j'avais eu l'honneur de dire à M. Manuel; il n'y eut pas un des membres du comité qui ne prît part à ma réclamation; mais en m'observant qu'il étoit impossible, vu la circonstance, de me donner le certificat que je leur demandois; que le moment exigeoit que les dénonciateurs ne fussent ni découragés ni méprisés (2); qu'on m'accorderoit tout autre certificat équivalent à celui que je réclamois; et l'on finit par me conseiller de faire parvenir ma réclamation à tous les journaux qui ne pouvoient refuser d'instruire le public sur la fausse inculpation qui me déshonoroit.

Le comité de l'hôtel-de-ville me fit quelques questions sur l'objet de la détention de M. Augeard; il est faux que j'aie déclaré ne rien savoir, comme vous l'avancez; j'ai dit au contraire que je savois que votre maître vous avoit dicté, le 24 octobre, un écrit dont j'ignorois la teneur, ne l'ayant jamais vu; j'ai dit que vous étant évadé sur les trois heures, avec le brouillon de cet écrit, vous aviez épié le moment où M. Augeard sortiroit pour enlever encore le mis au net. J'ai dit que des témoins dignes de foi m'avoient assuré ce fait, et que vous étiez revenu à trois heures

---

(1) Je supplie ces messieurs de vouloir bien recevoir ici l'expression de ma reconnoissance pour les égards dont ils m'ont comblés.

(2) Je suis fâché que le premier dénonciateur marquant soit un SEGUIN.

trois quarts pour chercher sans doute ce mis au net, que vous fûtes bien fâché de ne pas trouver. J'ai dit que les mêmes témoins m'avoient assuré avoir vu M. Augeard jetter un papier au feu aussitôt que vous l'eûtes quitté. J'ai dit que M. Augeard m'avoit assuré lui-même que ce papier étoit le mis au net de son écrit. J'ai dit qu'on m'avoit assuré vous avoir vu faire, sur les quatre heures, les plus exactes perquisitions pour trouver ce mis au net qui n'existoit dejà plus. J'ai certifié que jamais vous ne reveniez dans l'après midi chez M. Augeard. J'ai dit que votre apparition soudaine donna des soupçons aux gens de sa maison; que la défiance que depuis long-tems vous leur inspiriez les avoit engagés à vous suivré dans les appartemens de votre maître pour veiller sur vos mains. J'ai dit enfin que votre action étoit infame, et en tout j'ai dit la vérité. Est-ce là, Seguin, la conduite d'un homme salarié ?

Mais reprenons les détails intéressans qui vont achever de vous caractériser. Je n'ai été parler de vous qu'au district Saint-Magloire; j'y ai qualifié d'odieuse votre conduite à l'hôtel de ville. Si je n'ai pas fait votre éloge, par-tout j'ai dit la vérité; par-tout l'on m'a plaint, et je n'ai encore trouvé personne qui ne vous blâmât. Je n'ai pas été au distric des Filles-Dieu, qui est le vôtre, et où vous ne paroissez plus; mais je lui ai fait parvenir la note suivante.

A MESSIEURS

DU DISTRICT DES FILLES-DIEU.

Ce 25 *octobre* 1789.

« Le sieur Séguin, dit de Rougemont, soldat » national de ce district, a emporté, il y a » environ quinze jours, de chez M. Rayer, » Secrétaire de M. Augeard, boulevard Mont- » Martre, une épée à garde d'argent, appar- » tenant audit sieur Rayer, qui la réclame.

» Plus, ledit sieur Rayer réclame une somme » de 300 livres, que ledit sieur Séguin a re- » tenue sur 1687 livres, qu'il a été chargé de » toucher pour M. Augeard au trésor royal.

» Messieurs du district des Filles-Dieu sont » instament priés de faire justice au sieur » Rayer sur la présente réclamation. Il est d'ob- » servation que ledit sieur Séguin étoit à la » solde de M. Augeard, lorsqu'il commit l'abus » de confiance contre lequel il réclame ».

Je joignis à cette note votre lettre justificative de ce fait, et je l'ai mise à la fin de cette réponse : on verra qu'elle est différente de celle que vous tronquez dans le libelle où vous me décriez.

Sur la lecture de la petite note envoyée à votre district, vous fûtes mandé ; l'on vous y fit une mercuriale qui n'étoit point pour manque de service militaire. Mécontent, vous courutes au comité de l'hôtel de ville, vous plaindre de la scène que vous avoit valu ma

note. Je reçus l'ordre aussi de m'y rendre, et je perdis une demi-journée à vous y attendre. On vouloit nous entendre réciproquement ; vous le saviez ; mais, redoutant ma présence, vous ne parutes point : j'en atteste M. l'abbé *Fauchet*.

Que vous redoutiez ma présence, je n'en suis point surpris : un être, comme vous, craint la vérité, et est déconcerté à l'aspect de celui qui parle son langage ; c'est elle qui s'exprime, lorsque j'assure que mon épée est encore entre vos mains. Votre mémoire seroit-elle aussi peu fidèle que votre conscience ? Ne vous rappellez-vous déja plus la petite aventure qui vous arriva au *café Viel*, carré de la porte Saint-Denis, il y a quelques mois ? Vous eutes querelle avec un particulier, sur une réclamation, avec accusation d'escroquerie d'une somme de deniers, ect. ; votre épée d'acier fut brisée, vos joues furent souffletées, et votre personne se vit à jamais chassée ignominieusement de ce café. Si vous aviez totalement oublié cette catastrophe, M. le commissaire le Blond pourroit vous remettre au courant, ainsi que les gardes qui vous arrêtèrent le lendemain au palais royal. Enfin, privé de votre épée d'acier, et sans moyens pour en acheter une autre, remettez-vous en mémoire que vous me priâtes de vous prêter la mienne, pour paroitre plus militairement à votre district ; que j'y consentis ; que je vous priai, après deux mois, de me la rendre, pour pouvoir m'en servir à

mon

mon tour, ce que vous fîtes; mais à peine deux jours étoient écoulés, que vous la reprîtes chez moi, sans ma permission; et les personnes qui étoient présentes en ce moment, furent scandalisées du ton d'aisance avec lequel vous vous serviez de mes meubles? Depuis six mois cette arme est à votre service; et, pour le double de sa valeur, je ne voudrois que vous la retinsiez. Elle n'est point à vous; et je ne veux pas que plus long-temps elle serve à décorer un calomniateur.

Outre mon épée, je vous répète encore les 300 livres, dont M. Augeard a fait mention dans son mémoire. Un simple narré, sur cette petite gentillesse, démontrera au public l'indécence audacieuse de votre réfutation, et fera connoître à tout le monde, et sur-tout aux magistrats, que vous n'ouvrez la bouche que pour mentir. Lisez, et niez, si vous l'osez.

Au mois d'avril dernier je vous donnai la commission d'aller au trésor royal, pour y recevoir, au compte de M. Augeard, une somme de 1687 liv. 10 sous; je fus quinze jours sans vous revoir, et la somme étoit entre vos mains. Lorsqu'après ce délai je vous revis, je vous la demandai; vous me répondîtes ne l'avoir pas touchée; vous mentiez. Voulant vous en convaincre, je vous menaçai d'aller vérifier le fait à la caisse, et ce fut à cette occasion que, redoutant mes reproches, vous craignîtes de vous présenter devant moi: vous me l'écrivîtes en propres termes. Votre lettre est produite au comité de police, et n'est pas conçue comme l'extrait que

vous en donnez dans votre libelle. Je l'imprimerai à la fin de ce mémoire.

Un mois environ s'étoit écoulé entre la recette de cette somme et la remise que vous fîtes au portier de M. Augeard de 1387 liv. 10 sous, pour m'être données avec votredite lettre, qui m'annonçoit que vous aviez perdu un billet de 300 liv., ou que le caissier vous l'avoit donné de moins. Je sais cependant que, dans cet intervalle, vous faisiez le riche, avec ce billet rouge, au café Viel, et qu'il fut une des causes de la fracture de votre épée d'acier et des soufflets que vos joues ont reçues.

Lorsque vos sens plus rassurés vous permirent de rentrer dans mon cabinet, je vous fis, sur cette prétendue perte du billet de 300 liv., des réflexions qui vous prouvèrent que je n'y croyois pas plus que vous ; et en effet, vous ne disconvîntes pas que vous aviez appliqué cette somme à vos besoins. Nous convînmes que, pour l'acquitter, il vous seroit fait une retenue partielle sur les 50 liv. d'appointemens que je vous payois par mois, de telle manière qu'elle pût rentrer dans l'espace d'une année. J'avois déja recouvré cent francs à compte, lorsque vous me peignîtes l'extrême détresse que votre mère et vous éprouviez ; vous me dîtes, à cette occasion, qu'un religieux de la maison de Saint-Lazare, qui soutenoit votre mère depuis long-tems, se trouvoit dans l'impuissance de lui continuer ses secours, à cause des pertes qu'il avoit faites lors du pillage de cette maison ; que vous étiez tous deux au point d'être chassés de votre logement, à dé-

faut de paiement de loyers, et de périr de faim le boulanger ne voulant plus vous faire crédit : vous me suppliâtes de vous remettre les 100 liv. que j'avois retenues sur vos appointemens; vous m'offrîtes un billet de votre mère de la somme de 300 liv. payable après l'hiver : je le refusai, et malgré la pitié dont je me sentois, ému pour vous, je vous dis que je ne pouvois me mettre à découvert de cette somme plus long-tems, parce que j'avois moi-même besoin de mes fonds; vous m'obsédâtes au point que je vous dis que je vous obligerois volontiers, s'il me rentroit quelques fonds. Quelques jours après, je vous chargeai d'aller chez M. Maubert, avocat, rue de la Bucherie, pour y toucher 534 liv. pour six mois d'une pension que je suis chargé de recevoir pour une personne de province : vous avez saisi cette occasion avec avidité, sans considérer que ces deniers ne m'appartenoient pas : vous m'avez fait remettre 434 liv. et votre billet de 300 liv. payable le premier avril prochain ; ce billet, daté du premier octobre dernier, est entre mes mains; je l'imprime à la fin de ce mémoire : il vous donne le démenti le plus formel sur l'odieuse assertion que vous avez eu l'impudence d'insérer dans votre libelle, où vous dites que depuis plus de trois mois vous avez payé les cent écus dont il est question : vous êtes un monstre d'ingratitude et de perfidie, et un indigne imposteur.

Me trouvant engagé dans l'historique de vos mensonges, il en est un qui, quoiqu'étranger à moi, mérite cependant que je le releve, tant il

est peu même vraisemblable : vous assurez, avec le ton le plus ferme, que M. Augeard ne brûla *certainement pas le mis au net de l'écrit qu'il vous avoit dicté, mais qu'il l'emporta en s'en allant dîner*. Comment pouvez-vous être aussi impudent menteur ? Vous sortîtes de chez lui avant qu'il fût habillé ; à moins que ce jour-là vous ne prouviez que M. Augeard fût dîner avec sa robe de chambre, on ne vous croira pas ; mais ce qu'on croira, parce que c'est un fait prouvé par des témoins qui ne mentent point, c'est que vous êtes revenu, trois quarts-d'heure après votre départ, pour saisir avidement ce *mis au net*. Donc vous aviez l'intime certitude qu'il ne l'avoit point emporté ; c'est pourquoi le soir, au milieu des patrouilles dont vous aviez dirigé la marche, vos yeux leur indiquoient encore les endroits où vous étiez persuadé que l'on le trouveroit ; mais, à votre grand regret, on ne le trouva point dans les appartemens ni dans les poches de votre maître et de votre bienfaiteur que vous trahissiez si indignement. Et vous osez dire que vous n'avez commis ni crime, ni attentat, et que vous avez décelé un traître ! Ah ! Seguin, je le demanderois à votre conscience, si vous en aviez une, lequel est le traître, de vous qui livrez votre maître, ou de M. Augeard livré par vous, son serviteur ?

C'est plus pour détromper le public, qui auroit pu prendre le change sur votre *honneur, votre probité et votre réputation*, que pour me justifier moi-même devant lui, que j'ai pris sur moi de répondre à votre libelle. Vous voulez encore *donner au public des détails plus circonstan-*

piés. Je les attends ; je vous défierois cependant de les produire, si je ne savois que tout est possible à l'audace et à la calomnie (1). Je brûle d'impatience de perdre encore un moment à vous lire, et la réponse qu'on y fera ne pourra qu'ajouter à votre célébrité. Mais, disons mieux, elle flétrira la couronne civique dont vous vous parez aujourd'hui. Déja l'on sait que vous avez plus servi votre intérêt particulier que la patrie.

RAYER, *secrétaire de M.* AUGEARD.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Billet du sieur Seguin pour les trois cens livres, qu'il n'a pas remises à M. Augeard.

Au premier avril prochain, je payerai à monsieur , ou à son ordre, la somme de trois cens livres, valeur reçu comptant dudit sieur, à Paris le premier octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

SEGUIN,

Bon pour 300 liv.

Grande rue du fauxbourg Saint-Denis, près l'hôtel du desir, maison de M. Quené, maître maçon.

(1) Et à l'aide de la plume de celui qui a travaillé votre libelle. Ah ! qu'il vous connoît peu!

Reçu des appointemens du scribe Seguin.

Premier reçu.

Je reconnois avoir reçu de monsieur Augeard la somme de cinquante livres pour un mois d'appointement échu le dix, présent mois, dont quittance : à Paris le quinze mai mil sept cent quatre-vingt-neuf.

SEGUIN.

Second reçu.

Je reconnois avoir reçu de monsieur Augeard la somme de cinquante livres pour un mois d'appointement échu le dix, présent mois, à Paris le douze juin mil sept cent quatre-vingt-neuf.

SEGUIN.

Troisième reçu.

Je reconnois avoir reçu de monsieur Augeard la somme de cinquante livres pour un mois d'appointement échu le dix du courant, dont quittance, à Paris le onze juillet mil sept cent qnatre-vingt-neuf.

SEGUIN.

Quatrième reçu.

Je soussigné, reconnois avoir reçu de monsieur Augeard, la somme de cinquante livres pour un

mois d'appointement échu le dix du présent mois, dont quittance : à Paris, le dix août mil sept cent quatre-vingt-neuf.

SEGUIN.

Cinquième reçu.

Je reconnois avoir reçu de monsieur Augeard, la somme de cinquante livres pour un mois d'appointement, échu le 10 septembre, dont quittance : à Paris, le dix septembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

SEGUIN.

Sixième reçu.

Je reconnois avoir reçu de monsieur Augeard, la somme de cinquante livres pour un mois d'appointement, échu aujourd'hui, dont quittance : à Paris, le treize octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

SEGUIN.

491

Copie de la lettre écrite à M. Rayer, par le sieur Seguin, dit de Rougemont (1).

Paris le 12 Mai 1789.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, 1300 liv. en billets de caisse, et 87 liv. 10 s. en argent; n'ayant pu prendre sur moi la force de vous annoncer la perte que j'ai eu le malheur de faire samedi dernier, soit au trésor royal, ou en m'en retournant chez moi, d'un billet de 300 liv. J'ai pris le parti de vous écrire. Les démarches que j'ai faites; les billets que j'ai fait mettre et distribuer dans différens endroits ne m'ont procuré aucuns éclaircissemens; tout m'annonce que cet effet est perdu pour moi; cependant le caissier qui m'a payé m'a promis de vérifier sa caisse; il seroit possible qu'il m'eût donné un billet de moins; cette perte m'est assurément bien sensible, mais elle le seroit bien d'avantage, si M. Augeard venoit à l'apprendre. Je vous supplie de la lui cacher, mon intention étant de faire tous les sacrifices qui sont en mon pouvoir, pour réparer cet accident.

J'ai l'honneur d'être, etc. *signé* SEGUIN.

---

(1) L'original est entre les mains de M. l'abbé Fauchet.

De l'Imprimerie DE PRUDHOMME, rue Jacob, N°. 28.